Mairie d'Ispagnac

Procès-verbal de la séance du mardi 07 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Le mardi 07 juillet 2026 l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Jérôme VIEILLEDENT
Présents : 11	**Présents (11) :** Jérôme VIEILLEDENT, Line SERRE, Sylvain MOLINES, Caroline JASSIN, Michel BROUILLET, Arlette LECUISINIER, Odile BEAUMEL, Alexis BONNET, Sandrine JAFFARD, Céline CELLIER, Alexis PAULET
Votants : 13	**Représentés (2) :** Jean-Pierre BLAZY représenté par Jérôme VIEILLEDENT, Séverine FAYET représentée par Alexis BONNET
	Absent (1) : Carlos DA SILVA
	Absent excusé (1) : Jean-Luc DEMARES
	Secrétaire de séance : Line SERRE

Le quorum étant atteint, le Président de séance déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et indique que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Assiste également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale mais sans participer aux délibérations.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.
Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Demande ouverture de ligne de trésorerie
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial (entretien des locaux) à temps non complet pour un accroissement saisonnier d'activité
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial (cuisine centrale) à temps non complet pour un accroissement saisonnier d'activité
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois
- Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Line SERRE est désignée Secrétaire de séance.

MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/06/2026

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par Mme Odile BEAUMEL.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

- Récapitulatif des commandes engagées du 10/06/2026 au 07/07/2026 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
Auvergne Ascenseurs	Réparation ascenseur école	666.00 €
Entreprise Bouteille L.	Rénovation point recyclage camping	3 088.80 €
Goubert	Armoire négative cuisine centrale	4 093.20 €
Sarl BUISSON et Fils	Achat matériel service technique	979.50 €
Ets FAGES	Rénovation aire de jeux (copeaux de bois)	1 200.00 €
TOTAL		10 027.50 €

Délibérations du conseil :

DEMANDE OUVERTURE DE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à financer les travaux d'investissement du programme de la traversée d'Ispagnac. Il informe que la Commune est en attente de versements d'une partie des subventions obtenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

Montant plafond : ***500 000 €***
Taux VARIABLE : ***INDEXE sur €URIBOR 3 mois moyenné du mois***
Durée : ***12 mois***
Marge : ***0,98 %*** sur index ci-dessus
Intérêts payables à Terme Echu : ***mensuellement***
Règlement des intérêts débiteurs : ***mensuellement***
Frais de dossier : ***0,25% du montant de la ligne de trésorerie soit 1 250 €***

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (ENTRETIEN DES LOCAUX) A TEMPS NON COMPLET POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien de certains locaux communaux (ménage, états des lieux,...) du 01/08/2026 au 31/07/2027 inclus, à raison de 10 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des votants cette création de poste non permanent à temps non complet.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (ENTRETIEN DES LOCAUX) A TEMPS NON COMPLET POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à la cuisine centrale d'Ispagnac du 04/07/2026 au 03/07/2027 inclus, à raison de 5 heures hebdomadaires. Cet agent sera en charge du ménage (vaisselle...) à la cuisine centrale lors des séjours des pompiers en formation. L'agent assurera occasionnellement le ménage des gîtes du Pavillon.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des votants cette création de poste non permanent à temps non complet.

CONVENTION DE MANDAT POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'ÉMISSION DE LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mandater par convention l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).
Cette convention de mandat de facturation prendra effet à compter de la date de signature de celle-ci par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants valide cette démarche.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :
Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :
- Mardi 08 septembre 2026 à 19 heures.
- Mardi 13 octobre 2026 à 19 heures.
- Mardi 10 novembre 2026 à 19 heures.
- Mardi 15 décembre 2026 à 19 heures.

- Le Maire fait part qu'il va aller déposer plainte auprès de la gendarmerie concernant la dégradation récurrente du coffret électrique qui permet de gérer l'éclairage public du boulodrome et d'une partie du village.

- Il informe également de sa rencontre avec deux représentants de l'ONF qui lui ont fait part de la démarche à poursuivre sur les obligations légales de débroussaillage (OLD) sur la commune auprès des administrés concernés.
 Jérôme VIEILLEDENT, Caroline JASSIN, Sandrine JAFFARD et Alexis BONNET seront les référents Commune sur le dossier OLD.

- Sylvain MOLINES, Michel BROUILLET, Odile BEAUMEL et Céline CELLIER seront les référents sur les obligations légales de débroussaillement et l'entretien des haies des administrés qui gênent ou restreignent les voies de circulation sur le domaine public.

- Mme Line SERRE informe que la commune a été sollicitée par « ÉTÉ INDIEN » s'agissant d'une proposition de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'activité physique adaptée aux personnes de plus de 60 ans « Haltère et Fourchette » dans le cadre de l'appel à projet de la Commission des Financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) du Département de la Lozère.
 Si validation du dossier, l'action sera gratuite pour la collectivité et pourra être mise en place début 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Jérôme VIEILLEDENT
Président de séance

Line SERRE
Secrétaire de séance

MAIRIE D'ISPAGNAC (Lozère)